Sixième Année. — N° 507. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 4 avril 1866.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
8	Diman	se Denyse.		☾ D. Q. le 8, à 8 h 51' du mat.
9	Lundi.	s Marcel	Albas, Mauroux, Promilhanes, Vers, Lacapelle-Marival, Loubressac, Labastide-Murat, L'hôpital-St-Jean, St-Clair.	● N. L. le, 15 à 7 h. 12' du mat.
10	Mardi.	s Macaire.	Cajarc, Puybrun.	☽ P. Q. le 21 à 10 h. 40 du soir.
11	Mercr.	s Léon.		○ P. L. le 29, à 9 h. 32' du mat.

SERVICE DES POSTES.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).
Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h m.
Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente. Vendee, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h 30 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Ceré, Cazals, Tulle.	7 h. s.	9 h 30 s.
Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry.	7 h. s.	10 h 30 s.
Castelnau-de-Montratier.	7 h. s.	10 h s.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac.	7 h. s.	10 h s.
Libos (*), Agen, Auch, Luzech, Castelf. Fumel, Puy-l'Ev. Périgueux.	7 h. s.	11 h s.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Arrivée des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
Assier, Lauzès, St.-Géry. Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets.	6 h s.	6 h 45 s.
Castelnau.	8 h 30 s.	6 h. 45 s.
Gourdon, Catus, Sarlat.	6 h 00 s.	6 h. 45 s.
Gramat, St.-Ceré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.	5 h 00 s.	6 h. 45 s.
Libos no 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc. Cazals.	2 h 45 s.	8 h. 30 s.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	8 h. matin.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. 45 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 00 s.	8 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h 15 s.	6 h. 45 s.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 4 Avril 1866.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 avril.....	67 70	97 50
Du 3.....	67 75	98 »»
Du 4.....	67 60	98 »»

BULLETIN

Pendant que les journaux de Berlin et de Vienne se menacent, tout en soutenant chacun de leur côté, qu'on n'a aucune intention belliqueuse dans leurs propres pays, les populations amies sincères de la paix, cherchent à conjurer les conflits.

Les petits états d'Allemagne, placés entre les deux adversaires, prévoient les difficultés politiques et financières qui viendraient par suite des hostilités paralyser leurs ressources, et veulent, à tout prix, éviter la guerre. Jusqu'à présent, à moins de complication nouvelle, on ne désespère pas du maintien de la paix.

La *Nazione* dément le bruit qu'un accord secret d'alliance offensive et défensive ait été conclu entre la Prusse et l'Italie.

Le 1er avril, au matin, le Saint-Père a officié à la Basilique du Vatican. Il a ensuite donné, de la loge du Vatican, la bénédiction solennelle *urbi* et *orbi*. Tous les corps de la division française et les milices pontificales étaient sous les armes, en grande tenue. Après la bénédiction, le Pape a été l'objet de chaleureuses acclamations.

Les lettres de Rome, du 27, annoncent que le cardinal Antonelli a adressé à tous les représentants du gouvernement pontifical à l'étranger une circulaire expliquant le motif du départ du baron de Meyendorff, chargé des affaires de Russie près le Saint-Siége. Une seconde brigade de l'armée française d'occupation partira aussitôt l'arrivée de la légion organisée à Antibes. Les missions générales sont terminées ; par suite, les livres prohibés ont été livrés publiquement aux flammes et on a brisé tous les poignards que leurs détenteurs avaient livrés aux missionnaires.

Mazzini, dans une note publiée par l'*Unité italienne*, déclare qu'il y a trente-quatre ans il a prêté serment à l'Italie une et républicaine, et qu'il n'a aucune intention de fausser son serment en en prêtant un autre. Par cette lettre, Mazzini renonce donc à se présenter aux suffrages de ses compatriotes.

Une lettre de Bruxelles nous annonce que la députation roumaine a été reçue par le roi des Belges. Le prince Bibesco a pris la parole au nom du Parlement de Bucharest. Le roi, dans sa réponse, a confirmé le refus de son frère qui, d'ailleurs, a-t-il dit, a été libre d'agir à sa guise. On prête au prince Bibesco et à ses collègues l'intention de se rendre à Rome, où le comte de Flandres se trouve en ce moment.

On vient de recevoir des nouvelles de Valparaiso, du 16 février. L'escadre espagnole était concentrée devant le port. Les frégates *Ville-de-Madrid* et *Blanca* étaient de retour, après avoir battu l'escadre chilo-péruvienne et lui avoir fait subir des dommages considérables. Les espagnols n'ont eu que quelques blessés et aucun mort.

A Bucharest, le gouvernement vient de dissoudre la Chambre des députés et de clore la session du sénat.

Le message de dissolution est conçu en ces termes :

« Par suite de l'attitude prise par l'Assemblée dans sa séance d'hier, attitude qui ne tendait à rien moins qu'à l'ériger en Convention nationale, l'Assemblée est dissoute en vertu de l'article 17 de la Convention, et le gouvernement en appelle à la nation. Une nouvelle Chambre sera convoquée et devra se réunir à Bucharest, au plus tard dans quarante jours. »

Les dernières nouvelles de Mexico annoncent que l'Empereur Maximilien est revenu de Cuornavaca pour assister aux funérailles de M. Langlais, lesquelles ont dû être célébrées le 27 février. Le corps de M. Langlais a été embaumé et sera ramené en France par le prochain paquebot de Saint-Nazaire. L'autopsie du corps a révélé un épanchement au cerveau. C'est, en effet, à une attaque foudroyante d'apoplexie que M. Langlais a succombé le 23 février au soir. Il s'était livré à un travail trop âpre et trop assidu.

Les troupes françaises et les légions autrichiennes et belge n'ont pas eu d'engagement. Seule, la brigade du général Mendez, chargé de la pacification du Michoacan, a rencontré les dissidents. Rugules a été battu à la Palma et à Patzenavo. Deux bandes ont été détruites par les populations, une aux environs de la Soledad, l'autre aux environs de Cordova. Un guerillero assez célèbre est mort des suites de ses blessures.

Les relations pacifiques et même amicales des autorités américaines et mexicaines sur la frontière sont tout à fait rétablies. Les officiers fédéraux viennent journellement à Matamoros avec leurs familles. L'effectif américain sur les bords des Rios Grande et del Norte se réduit chaque jour par suite des licenciements. Les chefs dissidents mexicains ne licencient pas leurs soldats, mais ceux-là se licencient eux-mêmes. Cortina seul a encore, dit-on, trente compagnons, mais comme l'entrée du Texas leur est interdite, il ne tardera pas à être pris.

Il paraît certain que l'évacuation de notre armée d'expédition au Mexique, commencera en juin ou juillet et qu'elle sera terminée à la fin de 1866.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Belgique

Bruxelles. 3 avril.

Une dèpêche arrivée au ministère de la guerre, annonce que la députation belge chargée de notifier à l'empereur du Mexique l'avénement de Léopold II au trône de Belgique, a été assaillie sur la route de Mexico à la Vera-Cruz par une bande de brigands. Le baron d'Huart a été tué. Plusieurs autres ont été blessés. Les détails complets manquent encore.

Prusse.

Berlin, 31 mars.

La *Gazette de la Croix* dit que le gouvernement prussien a pris les mesures militaires suivantes :

Les forteresses de Glatz, Cosel, Neisse, Torgau, Wittenberg, Spandau et Magdebourg seront armées.

Plusieurs régiments d'artillerie de campagne seront augmentés et forment leurs dépôts. Sont formés également deux détachements pour le service des munitions. — Les quatre nouveau régiments de la garde, les 5e, 7e et 9e divisions, ainsi que tout le 6e corps d'armée et le 72e régiment d'infanterie rappellent leurs réserves.

Le *Moniteur Prussien* publie un rescrit signé par le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre, portant que dans les districts fournissant les hommes de la Landwehr pour les 3e, 4e, 5e et 6e corps d'armée il ne sera plus délivré de certificats de congé définitif.

Francfort, 2 avril.

Voici le sens d'une note remise par le comte Karoliji au comte de Bismark, le 31 mars 1866.

« Il est parvenu à la connaissance du gouverne- impérial et royal que, pour ne point assumer la responsabilité d'avoir fait naître des craintes relativement à la conservation de la paix, le gouvernement prussien accuse la cour de Vienne d'intentions hostiles et qu'il a même été jusqu'à insinuer l'éventualité d'une agression armée de l'Autriche contre la Prusse.

Quoique le peu de fondement de pareilles assertions soit notoire et généralement reconnu en Europe, le gouvernement doit toutefois mettre du prix à protester contre une inculpation en opposition flagrante avec l'évidence des faits. Le sousigné a, en conséquence, été chargé de déclarer catégoriquement au comte de Bismark que rien ne saurait être plus éloigné des intentions de S. M. l'Empereur, qu'une action offensive dirigée contre la Prusse. Non-seulement les sentiments d'amitié, tant pour la personne du roi, que pour le royaume de Prusse dont l'Empereur a si souvent donné la preuve par ses actes et ses paroles, excluent formellement de pareilles intentions, mais, d'un autre côté, l'Empereur n'oublie pas les devoirs que l'Autriche et la Prusse ont solennellement acceptés, en signant le pacte fédéral allemand. S. M. l'Empereur est fermement décidé à ne pas se mettre, pour sa part, en contradiction avec les stipulations de l'art. XI de l'acte fédéral, qui interdit aux membres de la confédération de poursuivre par la force le redressement de leurs griefs :

Le soussigné, en priant M. le président du conseil de soumettre à son auguste Souverain la présente note, est chargé d'ajouter l'expression de son désir de voir le cabinet royal revenu sans ambages et aussi nettement qu'il l'a fait lui-même au nom de son gouvernement, la suspicion de vouloir violer la paix. En procédant ainsi, il rétablirait cette confiance générale dans le maintien de la paix de l'Allemagne qui n'aurait jamais dû être ébranlée.

Autriche.

Vienne, 2 avril.

Au ministère des finances on dément la conclusion d'un nouvel emprunt sur la place de Paris. Les bruits répandus à ce sujet sont le résultat d'une manœuvre, ou ont été produits par différents arrangements pris avec les contractants du dernier emprunt relativement à la mise à la disposition du trésor autrichien des fonds provenant de cette opération.

—On dément de nouveau tous les bruits répandus

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 4 avril 1866.

15

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

(Suite)

Le troupeau paissait et folâtrait encore. Il ne se doutait pas qu'un cordon de chasseurs se formait autour de lui, sinon il aurait depuis longtemps fui au galop.

De tous les animaux, le cheval sauvage est le plus timide ; le dain, l'antilope et le buffle redoutent moins l'homme. Le mustang semble se douter du sort qui l'attend en captivité : on serait tenté parfois de croire que les chevaux échappés au joug racontent à leurs frères du désert leurs longues souffrances.

Pour moi, je m'étais dirigé vers le côté opposé de la prairie pour être certain du moment où le cercle serait bien complété. Je me trouvais maintenant seul ; j'avais placé mes compagnons à certaines distances sur la lisière du bois. Je devais alarmer les juments au moyen d'un cor que j'avais apporté dans ce but.

Je m'étais posté dans un bouquet d'arbres et j'appuyais déjà le cor sur mes lèvres, quand un cri perçant, poussé derrière moi, me fit abaisser l'instrument et me retourner en selle. Un instant je me demandai ce qui avait pu produire un son si singulier, quand je l'entendis une seconde fois. Alors je le reconnus. C'était le hennissement de l'étalon des prairies.

Près de moi était une ouverture dans le hallier, une sorte d'avenue qui conduisait dans une autre prairie.

Là j'entendis le bruit d'un cheval qui arrivait au galop.

J'avançai aussi vite que les broussailles le permettaient et parvins sur la lisière de la clairière ; mais les derniers rayons du soleil m'éblouissaient et je ne voyais distinctement aucun objet.

Le bruit des sabots et le hennissement perçant retentissaient encore à mes oreilles. En ce moment la lumière cessa de m'éblouir.

J'aperçus alors un noble coursier descendant au grand galop l'avenue dans la direction de la manada.

On ne pouvait se méprendre aux marques de cette superbe créature : elle avait un corps blanc comme la neige, des oreilles d'un noir de jais, le museau bleu, des narines rouges et saillantes, des jambes arrondies et régulières, bref, tous les traits caractéristiques d'un coursier incomparable.

Il passa devant moi comme une flèche, et, sans ralentir un instant son pas, il galopa en droite ligne vers le troupeau.

Les juments avaient répondu à son premier signal par un autre hennissement. A son apparition la manada entière se mit en mouvement. Un instant après, elle fut immobile et se forma en ligne avec autant de précision que l'aurait pu faire une troupe de cavalerie. Elle présentait le front à son chef quand il survint au galop. Dans cette attitude et la tête droite, les juments auraient pu être confondues avec un régiment rangé en ordre de bataille ; du reste, le voyageur des prairies a souvent commis cette méprise.

Toute cachette ou tout stratagême devenait inutile ; la chasse était ouverte. L'agilité et le lazo devaient maintenant décider du résultat. Dans cette conviction, je donnai de l'éperon à Moro et bondis dans la plaine.

Le hennissement du coursier avait servi de signal à mes compagnons, qui sortirent presque simultanément du bois et se précipitèrent sur le troupeau en vociférant.

Je n'avais d'yeux que pour le cheval blanc, vers lequel je me dirigeai.

En approchant de la ligne des juments, il cessa son galop sauvage, dressa à deux reprises son corps en l'air, comme pour reconnaître le terrain. Poussant ensuite un autre de ses cris aigus, il partit en droite ligne vers la lisière de la prairie. Une large avenue, qui donnait issue dans cette direction, sembait avoir guidé ses instincts.

La manada suivit au galop ; mais les individus les plus agiles se trouvèrent bientôt en tête et le troupeau fut dispersé dans la prairie. La chasse se faisait en pleine clairière, — les poursuivants jouant vivement de l'éperon, les poursuivis tendant tous leurs muscles pour s'échapper.

XVII

— La chasse au cheval sauvage. —

Mon brave cheval donna bientôt des preuves de ses qualités supérieures. Je devançai les uns après les autres tous mes compagnons, et quand nous sortîmes de l'avenue et que nous entrâmes dans une seconde prairie, je me trouvai mêlé aux derniers rangs des juments sauvages. Plusieurs étaient de jolies créatures, et en une autre occasion j'aurais été tenté de leur jeter le lazo, ce qui m'eût été facile. Mais je ne songeais alors qu'à les écarter de mon chemin, car elles ralentissaient souvent ma marche. Avant que nous eussions entièrement traversé la seconde prairie, je me tenais au premier rang, et les juments, me voyant à leur tête, prirent à droite et à gauche et se dispersèrent. Toutes se trouvaient maintenant derrière moi, toutes, sauf le cheval blanc ; seul il prolongeait la course, poussant par intervalles ce même hennissement aigu comme pour m'agacer et me défier. Il avait encore une avance considérable et courait à son aise.

Le cheval que je montais n'avait pas besoin d'être éperonné ni guidé ; il voyait devant lui l'objet de la chasse et devinait la pensée de son cavalier. Je le sentais se soulever sous moi comme une vague de la mer. Ses sabots frappaient le gazon sans y appuyer.

A chaque nouveau saut, il se relevait et rebondissait comme un corps élastique, tandis que ses flancs se gonflaient et que toutes ses allures attestaient en lui la conscience de sa force.

Avant qu'il eût franchi la seconde prairie, il avait

La reproduction est interdite

sur les armements de l'Autriche. L'armée, ajoute-t-on, est sur le pied de paix, et jusqu'au 1er avril les allocations fixées par le budget de 1866 pour l'armée et la marine n'ont été en aucune manière outre passées.

Afrique.

Marseille, 1er avril.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* du 29 :

Les nouvelles du Sud portent que Si Hamza avait offert au général commandant de la province d'Oran de se soumettre, à la condition qu'on lui rendît le commandement dont son père était investi et qu'on lui créât une situation tout à fait indépendante. Si-Hamza voulait ainsi se constituer une sorte de royaume saharien. Des prétentions aussi étranges étaient inadmissibles. Le gouvernement de l'Empereur ne se dessaisira jamais d'une parcelle de territoire conquis en Afrique. Les propositions de Si-Hamza furent rejetées. Ce marabout, qui détournait déjà de la soumission un assez grand nombre de douards prêts à venir à nous, tenta d'intercepter nos convois. Le colonel Colomb sortit alors de Géryville avec un bataillon du 87e, deux compagnies de zouaves et deux escadrons. Il atteignit, le 15, les insurgés qui étaient au nombre de 1,500 hommes. Le combat fut acharné. Les fantassins marocains se distinguèrent surtout dans la lutte corps à corps qu'ils soutinrent avec nos soldats. Mais nos troupes, admirables de sang-froid, furent bientôt victorieuses. Nous avons eu 22 morts et 41 blessés. Le lendemain, le colonel Colomb réunissait à Géryville 1.800 chevaux de goums. Trois colonnes poursuivent les débris de l'insurrection.

Grèce.

Trieste, 2 avril.

Les lettres d'Athènes portent que le général Kalergis est attendu dans cette ville vers le 15 de ce mois. On croit généralement que le général fera un long séjour en Grèce, et que sa présence exercera une influence favorable sur l'état des choses dans ce pays.

Enquête générale sur l'Agriculture.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Votre Majesté a décidé qu'une enquête approfondie serait faite pour constater la situation et les besoins de notre agriculture.

Dans sa haute sollicitude pour les grands intérêts de la propriété territoriale et pour le sort de nos populations rurales, elle a pensé que, pour être efficace, cette enquête devait s'étendre à tous les départements de l'Empire et embrasser toutes les parties de l'industrie agricole.

Constater quel est l'état actuel de la propriété et le comparer à ce qu'il était à des époques antérieures; apprécier les conditions de la production des diverses denrées alimentaires ou propres aux usages industriels que l'agriculture obtient par l'exploitation du sol ou par l'élevage des animaux; en calculer les charges et les profits; reconnaître quels sont les progrès accomplis depuis un certain nombre d'années et ceux qu'il serait possible de réaliser dans un avenir prochain; examiner quels sont les débouchés existants et ceux qu'il serait possible de créer ou de rendre plus faciles; déterminer les difficultés avec lesquelles nos cultivateurs peuvent se trouver aux prises, les obstacles qu'ils rencontrent, et rechercher quels seraient les moyens d'écarter ces obstacles et de surmonter ces difficultés, tel doit être, en ne considérant que les grandes généralités, l'objet de l'enquête qui va s'ouvrir.

A cette large investigation viendront notamment se rattacher tous les faits et toutes les questions qui touchent à la situation et au régime hypothécaires, au crédit agricole, au mouvement des populations des campagnes vers les villes, à l'élévation des salaires, à la grande, la moyenne et la petite culture, aux conditions particulières de la production de chaque espèce de denrées, aux engrais, à l'élève du bétail, aux voies de communication, à l'influence des traités de commerce et de la nouvelle législation sur les céréales; il sera dès lors indispensable d'aller chercher sur place les renseignements à recueillir et qui varieront nécessairement pour les diverses contrées de la France, à raison de la différence des situations géographiques et de la diversité des circonstances locales qui peuvent influer sur les conditions de la production.

Pour que cette vaste enquête puisse, selon le vœu de Votre Majesté, s'accomplir dans un temps relativement très court, eu égard à l'étendue des investigations auxquelles il s'agit de se livrer, il est nécessaire de la diviser et de la faire porter simultanément sur différentes portions du territoire de l'Empire; mais il importe en même temps, pour que la lumière puisse s'en dégager, qu'elle soit soumise à une direction supérieure qui en rattache toutes les parties à un plan uniforme, et que tous les faits qu'elle mettra en relief viennent converger vers un centre commun.

Afin de satisfaire à cette double nécessité, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté, d'instituer, sous ma présidence, une commission supérieure qui serait composée d'un nombre restreint de personnes versées dans la pratique de l'agriculture ou dans l'étude des questions qui s'y rattachent, et que recommandent en outre au choix de Votre Majesté la notabilité et l'indépendance de leur situation.

Il serait procédé devant cette commission supérieure, dont le siége serait à Paris, à une enquête centrale.

Indépendamment de cette enquête centrale, il serait procédé à des enquêtes régionales qui porteraient sur tous les départements de l'Empire, conformément à un règlement et suivant un questionnaire arrêtés par le ministre, sur l'avis de la commission supérieure.

Les enquêtes régionales seraient dirigées et présidées par un des membres titulaires ou adjoints de la commission supérieure, assisté d'un inspecteur général ou d'un autre fonctionnaire supérieur du département de l'agriculture, et d'un auditeur au conseil d'Etat qui remplirait les fonctions de secrétaire.

Dans chaque département où se ferait l'enquête régionale, il serait formé par le Préfet, et d'accord avec le président de l'Enquête, une commission qui serait composée de l'inspecteur général ou du fonctionnaire de l'agriculture attaché au président de l'enquête, du secrétaire général de la préfecture, et de personnes choisies parmi les plus compétentes du pays, en nombre au moins égal à celui des arrondissements dont se composerait le département.

Les résultats de toute nature obtenus soit par la commission supérieure, soit par les commissions locales, soit, en ce qui concerne l'étranger, par les soins de l'administration, seraient centralisés par le commissaire général de l'enquête et résumés dans un rapport d'où se dégageraient les questions sur lesquelles la commission supérieure aurait à délibérer.

Au moyen de cette combinaison, je pense, Sire, que l'enquête pourra s'effectuer avec toute la célérité que peut comporter un aussi grand travail, et les hommes éminents que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'appeler à composer la Commission supérieure sauront lui imprimer ce caractère de haute impartialité qui peut seul donner à ses résultats une imposante autorité.

Si vous daignez, Sire, approuver les vues que je viens d'avoir l'honneur de soumettre à Votre Majesté, je la prierai de vouloir bien les sanctionner par le décret ci-joint.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet,

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Armand BÉHIC.

NAPOLEON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir salut :

Sur le rapport de notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art 1er. Il sera procédé à une enquête générale sur l'agriculture devant une commission supérieure siégeant à Paris, et composée comme suit :

MM.

Le duc d'Abufera, député.
Le baron de Benoist, député.
De Béague, propriétaire, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.
Boulay de la Meurthe, sénateur.
De Boureille, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
Boussingault, membre de l'Institut, membre de la société impériale et centrale d'agriculture de France.
Cazes, président de chambre à la cour impériale et président de la Société d'agriculture de Toulouse.
Chassaigne-Goyon, conseiller d'Etat.
Chevalier (Michel), membre de l'Institut, sénateur.
Chevreul, membre de l'Institut, président de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.
Combes, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France
Cornudet conseiller d'Etat.
Dailly (Adolphe), propriétaire, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.
Darblay jeune, député.
Dumas, membre de l'Institut, sénateur, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.
De Forcade la Roquette, vice-président du conseil d'Etat.
Gaudin, conseiller d'Etat.
Genteur, conseiller d'Etat.
Guillaumin, député.
Josseau, député.
Larrabure, député.
De Lavenay, conseiller d'Etat.
Le Roux (Alfred), vice-président du Corps législatif.
Le duc de Padoue, sénateur.
Pouyer-Quertier, député.
Suin, sénateur.
Tisserand, inspecteur général des domaines de la couronne.
Le baron de Veauce, député.

Art. 2. La commission supérieure d'enquête, instituée par l'article précédent, sera présidée par notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ou, à son défaut, par notre ministre d'Etat, par le ministre de notre Maison et des Beaux-Arts, ou par le ministre présidant notre conseil d'Etat.

Nos autres ministres secrétaires d'Etat et les membres de notre conseil privé auront entrée à la commission.

Art. 3. Notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics désignera les membres adjoints et délégués de l'administration dont le concours sera jugé nécessaire.

Les membres adjoints et les délégués de l'administration auront voix délibérative dans les questions quils auront reçu mission de rapporter devant la commission. Dans les autres questions, ils n'auront que voix consultative.

Art. 4. M. de Mouny de Mornay, directeur de l'agriculture, est nommé commissaire général de l'enquête.

M. de Lacoste du Vivier, maître des requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire, et M. Foubert, chef de bureau à la direction de l'agriculture, sont attachés au commissariat général et remplissent en outre les fonctions de secrétaires de la commission supérieure d'enquête.

Art. 5. Sans préjudice de l'enquête centrale, qui aura lieu à Paris devant la commission supérieure, il sera procédé à des enquêtes régionales qui porteront sur tous les départements de l'Empire, conformément à un règlement et suivant un questionnaire qui seront arrêtés, sur l'avis de la commission supérieure, par notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

A cet effet, les 89 départements de l'Empire seront divisés en six groupes ou régions, composés ainsi qu'il suit :

1er *groupe*, — Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Manche, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Orne, Seine-Inférieure, Vendée.

2e *groupe*. — Aisne, Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nord Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne.

3e *groupe*. — Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Isère, Gard, Hérault, Haute-Loire, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse.

4e *groupe*. — Ariége, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne.

5e *groupe*. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Creuse, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Nièvre, Puy-de-Dôme, Sarthe, Tarn, Vienne.

6e *groupe*. — Ain, Allier, Doubs, Jura, Loire. Meurthe, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosges.

Art. 6. La direction des enquêtes et la présidence des commissions devant lesquelles ces enquêtes auront lieu, dans les départements compris dans chacun des groupes ou régions, seront confiés par le ministre à l'un des membres titulaires ou adjoints de la commission supérieure, assisté d'un inspecteur général ou d'un autre représentant du département de l'agriculture et d'un auditeur au conseil d'Etat, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Dans chaque département où s'accomplira l'enquête régionale, le préfet, d'accord avec le président de l'enquête, formera une commission qui sera composée, en outre de l'Inspecteur général ou autre fonctionnaire de l'agriculture et du secrétaire général de la préfecture, d'un nombre de personnes choisies parmi les plus compétentes du département, au moins égal à celui des arrondissements dont le département sera composé.

Art. 7. Les dépositions et renseignements qui auront été recueillis par les différentes commissions départementales, seront résumés par région dans un rapport qui sera adressé à notre ministre de l'agriculture; du commerce et des travaux publics par le président de l'enquête régionale.

Ce rapport sera mis sous les yeux de la commission impériale.

Art. 8. la commission supérieure appellera devant elle toutes les personnes qui lui paraîtront en situation de fournir des renseignements utiles.

Les dépositions faites devant la commission supérieure seront recueillies par la sténographie.

Art. 9. Le commissaire général de l'enquête résumera, dans un rapport général, les documents et renseignements de toute nature recueillis, soit par la commission supérieure, soit par les commissions régionales, soit, s'il y a lieu, en ce qui concerne l'étranger, par les soins de l'administration.

Les questions soulevées par l'enquête, sur lesquelles la commission supérieure sera appelée à délibérer, seront arrêtées par notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur la proposition du commissaire général.

Art. 10. Notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics nous rendra compte, dans un rapport général, des questions posées à la commission supérieure, des avis exprimés par cette commission, et de la suite que ces avis paraîtront comporter.

Art. 11. Les frais de l'enquête générale sur l'agriculture seront imputés sur un crédit spécial à ouvrir à cet effet au budget de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 12. Notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 mars 1866.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Armand BÉHIC.

---

gagné considérablement sur le cheval blanc ; mais je vis avec chagrin ce dernier se lancer droit dans un fourré.

Je trouvai un sentier et m'y engageai. Le bruit des bruit des branches qui se brisaient au passage du cheval sauvage servait à me guider. De temps en temps j'entrevoyais son corps blanc qui brillait à travers les feuilles vertes.

Craignant de le perdre, je traversai aveuglément les buissons et les mimosas épineux, mais des acacias gigantesques ralentissaient ma course. Souvent je dus me courber sur la selle pour passer sous les grandes branches horizontales.

Nous entrâmes enfin dans une plaine légèrement boisée.

En traversant le fourré, le coursier m'avait distancé. Toutefois, il se dirigeait vers une immense prairie qui s'étendait au-delà de cette plaine,—preuve qu'il confiait habituellement son salut à la puissance de ses jarrets. Avec un lutteur pareil, il eût peut-être mieux valu, pour moi, qu'il fût resté dans le chapparal ; j'allais bientôt m'en assurer.

En dix minutes, nous sortîmes de ces champs boisés. — La prairie. — une plaine sans limites, — s'étendait maintenant devant nous bien au-delà de la portée de toute vision. Là est la chasse. Les arbres disparaissent derrière nous et l'œil n'aperçoit plus que la verte savane et le ciel bleu qui lui sert d'horizon.

Les tirailleurs, dispersés dans les labyrinthes du chapparal, sont depuis longtemps hors de vue; les mustangs sont retournés sur leurs pas; dans cette vaste plaine n'apparaissent que deux objets, — le coursier blanc qui fuit et le sombre cavalier qui le poursuit. C'est une longue course et un galop bien cruel pour mon pauvre Moro! Nous avons déjà parcouru dix milles de la prairie, — même plus, — et je n'ai pas encore employé la cravache ni l'éperon.

Mon cheval n'a pas besoin d'être excité; lui aussi a un intérêt dans la chasse, —l'ambition de n'être pas vaincu. Mon but est différent. Je ne songe qu'aux sourires d'une femme; mais un motif pareil a déjà conduit à la perte d'une couronne ou à la conquête d'un monde. — En avant! Moro! Vous devez l'atteindre ou mourir!

Il n'y a plus d'obstacle. Il ne peut se dérober. La plaine avec sa surface verdoyante est aussi unie et aussi tranquille que l'Océan endormi ; pas un objet n'arrête la vue. Le coursier ne peut se cacher nulle part. Le soleil luira encore une heure ; il ne pourra s'échapper dans les ténèbres, car avant la nuit il sera notre prisonnier. — En avant! Moro, en avant!

Nous avançons en silence. Le coursier ne pousse plus son hennissement insolent; il a perdu confiance en son agilité, il court éperdu. Jamais encore il n'a été aussi vivement pressé; il fuit silencieusement. On n'entend que le bruit des chevaux qui galopent, — silence émouvant et qui dit l'ardeur de la chose.

Moins de deux cents yards nous séparent; je suis certain de la victoire. Un coup d'éperon mettrait Moro à portée ; il est temps de terminer cette course implacable. Maintenant, brave Moro, un dernier effort, et le repos est à vous.

Je jette un coup d'œil sur mon lazo suspendu à la corne de ma selle : une des extrêmités est attachée à un anneau rivé solidement au bois. Je dégage le nœud. La corde est en très bon état.

Je saisis le lazo de la main gauche et tiens le nœud de la main droite. Je suis prêt... Ciel!... le coursier!..

C'était une exclamation sauvage, mais elle me fut arrachée par une cause peu commune. L'arrangement du lazo ne m'avait pris qu'un instant : mais, quand je relevai les yeux, le coursier blanc avait disparu.

Par un mouvement machinal j'arrêtai mon cheval ; il est vrai que l'animal avait pour ainsi dire fait halte de lui-même ; il poussait un faible hennissement qui semblait exprimer sa terreur. Que signifiait ceci? Où était le cheval sauvage?

Je sillonnai la plaine en tous sens, quoiqu'un simple regard eût suffi. La plaine, comme je l'ai déjà dit, était aussi unie qu'une table ; l'horizon bornait la vue ; il n'y avait ni rocher, ni arbre, ni buisson, ni racine, ni même une haute herbe. La végétation de cette prairie est connue sous le nom d'herbe des buffles. Même en pleine maturité, cette herbe ne s'élève pas à deux pouces au-dessus du sol. Un serpent n'y trouverait qu'un misérable abri, mais un cheval... Miséricorde divine ! où était le coursier?

Un sentiment indéfinissable de crainte s'empara de moi; je tremblai ; je sentis trembler mon cheval sous moi. Il était couvert d'écume et de sueur ; je me trouvais dans le même état : c'était l'effet d'une course pénible, mais une froide transpiration de terreur vint couvrir mes tempes. Le mystère était accablant et terrible.

XVIII

— Le cheval-fantôme. —

Dans le cours de mon existence, j'ai rencontré bien des dangers, mais c'étaient des périls ordinaires que l'on essuie sur mer et sur terre; je m'en rendais compte et avais au moins la satisfaction de les comprendre. J'ai eu une jambe cassée et j'ai reçu une once de plomb dans l'autre. Je me suis sauvé à la nage d'un navire qui sombrait et j'ai été grièvement blessé sur un champ de bataille. J'ai vu cent mousquets braqués sur ma poitrine à trente yards de distance et je me croyais certain de mourir : quoique la décharge ait eu lieu, je vis encore!

Vous reconnaîtrez sans doute que ce sont là des périls. Entendons-nous : je ne me vanterai pas follement de les avoir rencontrés ; je les ai affrontés avec plus ou moins de courage ; j'ai eu peur parfois, mais si les craintes que tous ces dangers m'ont inspirées étaient concentrées en une seule émotion de terreur, elles n'égaleraient pas celle que j'ai éprouvée quand j'arrêtai mon cheval dans la prairie.

Jen 'ai jamais été superstitueux ; mais dans cet instant je crus, malgré moi, au surnaturel. Aucune cause naturelle, —je n'en voyais, uu moins, pas une seule, — ne pouvait expliquer l'étrange disparition du cheval. J'avais souvent ri de la crédulité du marin qui ajoute foi à l'existence du navire-fantôme ; devais-je, à mon tour, croire à un phénomène non moins étrange mais réel : un cheval-fantôme. Les chasseurs et les trappeurs déclaraient que telle était la nature mystérieuse du coursier blanc ; en ce moment, leurs histoires me revinrent à la mémoire. J'avais habituellement ri de la crédulité de ces narrateurs, j'étais maintenant disposé à les croire : ils étaient véridiques!

(La suite au prochain numéro).

Revue des Journaux.

On lit dans le ***Moniteur***:

« Le gouverneur général de l'Algérie a rendu compte au ministère de la guerre d'un combat livré le 16 mars entre les troupes du colonel de Colomb et les contingents de Si-Hamet-ben-Hamza.

» Le 14, le colonel de Colomb mandait à Géryville que le marabout venait de paraître au sud des Ksours de l'Arba (environ 60 kilomètres au sud-ouest de Géryville), dans le but de surprendre les tentes des Ouled-Ziad établies à Sedjara (au sud et à peu près vers le milieu du Chot-Ghergui).

« Le 15, le colonel de Colomb quittait Géryville et s'arrêtait le soir à Kheneg-Azziz.

« Le 16 au matin, apprenant que Si-Hamed venait d'enlever un douar des Ouled-Ziad, probablement de connivence avec l'ennemi, il se porta à Ben-Hattab, sur la ligne de retraite de l'ennemi, avec un bataillon du 87e de ligne, quatre cents zouaves, deux escadrons, l'un du 1er de hussard et l'autre du 2e chasseurs d'Afrique, et une section d'artillerie. L'ennemi parut vers les neuf heures; il fit un effort désespéré et engagea une mêlée où il s'est battu avec fureur. Vigoureusement repoussé, il a été poursuivi pendant trois heures. Ses pertes sont considérables; parmi les cadavres abandonnés sur le terrain, on a reconnu six personnages importants du Ouled-Ziad et des Trafi, Bou-Dissa, le cavalier le plus vigoureux et le plus entreprenant qui fut dans les partisans de Si-Hamza, avait été tué la veille de ce combat par les Ouled-ben-Zian, fraction des Trafi.

» Dans cette lutte presque corps à corps, nous avons eu 19 hommes tués, dont 1 officier, M. Pépin, lieutenant au premier hussards, et plusieurs blessés, dont quatre officiers, MM. de Séréville, chef d'escadron au 1er hussards, de Joubert, capitaine au 1er hussards, de Caraman, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, et le médecin-Major du 87e

» D'après une dépêche télégraphique, ces quatre officiers, dont les blessures ne présentent aucune gravité, sont en bonne voie de guérison à Géryville.

» Les détails manquent encore sur le combat de Ben-Hattab, qui paraît avoir été surtout un engagement de cavalerie; mais la nouvelle de ce succès important pour nous, a eu un grand retentissement dans les tribus ».

Le ***Constitutionnel***, après avoir reproduit le langage tenu par les feuille de Vienne et de Berlin et après avoir exposé l'attitude très significative de l'Autriche et de la Prusse en face l'une de l'autre, s'exprime ainsi, sous la signature de M. Paulin Limayrac:

« Sans doute, il est impossible de se dissimuler que la situation entre les deux grandes puissances allemandes ne soit très tendue. Mais il faut conclure également de cette situation que, pas plus à Vienne qu'à Berlin, pas plus à Berlin qu'à Vienne, on ne veut prendre l'offensive; que les deux cabinets redoutent une pareille responsabilité, et que c'est là une des garanties de la paix.

» Telle est pour l'Allemagne, la situation au vrai; mais en présence de ces difficultés, que nous ne voulons ni exagérer ni diminuer, quelle est la situation de la France? Elle est bien simple: elle est le résultat d'une politique sage et clairvoyante qui se résume dans ce mot: neutralité. Dieu seul peut savoir si la crise actuelle que traverse l'Allemagne sera tranchée par la guerre ou trouvera sa solution dans des moyen pacifiques; mais le gouvernement impérial a su tout prévoir, et, quoiqu'il arrive, la France ne sera pas prise au dépourvu.

» Et cependant on dit qu'une certaine inquiétude existe. C'est qu'alors on ne se rendrait pas suffisamment compte de ce qui a été dit, de ce qui a été fait par le gouvernement de l'Empereur, en prévision de toutes les éventualités. Or, que ferait-on en s'inquiétant ainsi? On pourrait compromettre les bénéfices d'une politique sage et prévoyante. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

— Le Conseil d'Etat, section du contentieux, a rejeté le pourvoi des Montmorency contre le décret qui a conféré au comte de Talleyrand-Périgord le titre du duc de Montmorency.

— M. de La Guéronnière, sénateur et directeur politique du journal la *France*, vient d'être nommé administrateur du chemin de fer mexicain de Vera-Cruz à Mexico.

— On dit que les deux premiers projets de loi que discutera le Corps législatif sont relatifs, l'un au contingent militaire, l'autre à la marine. Le projet sur l'organisation départementale et municipale ne viendra que plus tard. Un amendement a dû être discuté ces jours derniers par le Conseil d'Etat. On ne sait si le projet sur les crimes et délits commis à l'étranger passera cette année.

— Le chef des Fénians, Stephens, est réellement à Paris; il s'est présenté dans les bureaux de l'*Opinion Nationale* et a annoncé son prochain départ pour les Etats-Unis. Stephens porte une longue barbe blonde et de longs cheveux un peu foncés. Il est d'une taille moyenne et l'expression de sa physionomie est pleine de finesse et de distinction.

— La reine Victoria prend le deuil pour quatre semaines à l'occasion de la mort de la reine Marie-Amélie.

La reine Victoria a paru très affectée par la nouvelle de la mort de l'auguste veuve du roi Louis-Philippe. A peine de retour à Windsor, S. M., accompagnée des princesses Hélène et Louise, est allée faire une visite de condoléance à la famille de l'ex-reine des Français.

Le *Temps* rapporte, en ces termes, un détail touchant sur les derniers moments de Marie-Amélie. « La reine avait soigneusement conservé la robe qu'elle portait le 24 février 1848, au moment de sa fuite, et elle la considérait comme une sorte de relique française. A sa dernière heure, elle a fait apporter cette robe sur son lit pour la toucher encore une fois dans ses mains tremblantes. »

La reine Marie-Amélie a demandé à être ensevelie dans la robe qu'elle portait en quittant Paris, le 25 février 1848. Elle a de plus exprimé le désir que sa tête fût recouverte de *son bonnet de veuve*.

Le *Morning-Herald* nous apprend que les restes mortels de la reine Marie-Amélie ont été déposés dans un cercueil couvert d'un riche drap de velours noir et décoré de clous et de poignées d'argent: « Marie-Amélie, reine des Français, née à Caserte (Deux-Siciles), le 26 avril 1782, morte à Claremont (comté de Surrey, Angleterre), le 21 mars 1866. »

Les obsèques devaient avoir lieu, hier mardi, au château de Claremont.

— Le chiffre des sommes payées à Victor Hugo pour ces trois ouvrages: *Les Chansons des rues et des bois*, *les Travailleurs de la Mer* et le drame de *Troquemada* s'élève au chiffre net de deux cent mille francs. La pièce de *Troquemada* n'est pas encore livrée; elle sera représentée d'abord en Belgique.

— La réunion des actionnaires de la caisse centrale des chemins de fer, est chose décidée. L'assemblée convoquée par M. Mirès, se réunira au cirque de l'Impératrice, et l'on croit qu'elle fera un chaleureux accueil à celui qui n'a jamais perdu l'espoir de rendre la fortune à ceux qui lui avaient donné leur confiance. Des personnes mal renseignées ont prétendu que parmi les propositions préparées par le hardi financier figurait celle d'un appel de fonds de 50 ou 100 francs par action. Rien n'est fondé, car il paraît certain que M. Mirès *veut reconstituer le capital de cinquante millions, pour le distribuer à ses actionnaires, mais sans leur demander de nouveaux sacrifices.*

Pour extrait: A. Laytou.

Chronique locale.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification au sieur Blanc (Etienne), garçon meunier, d'Arcambal, pour avoir sauvé, dans la journée du 12 décembre dernier, la nommée Bras (Marie), qui était en danger de se noyer dans le Lot.

Itinéraire du Conseil de Révision.

ÉPOQUES des opérations.		CANTONS APPELÉS et lieux où se tiendront les séances.	HEURES auxquelles commenceront très exactement les opérations.
Mercredi	25 avril.	Etrangers	2 heures du soir.
Jeudi	26 id.	Labastide-Murat	2 heures du soir.
Vendredi	27 id.	Gramat	9 heures du matin.
Samedi	28 id.	Martel	2 heures du soir.
Lundi	30 id.	Vayrac	1 heure du soir.
Mardi	1er mai.	Souillac	3 heures du soir.
Mercredi	2 id.	Payrac	2 heures du soir.
Jeudi	3 id.	Gourdon	1 heure du soir.
Vendredi	4 id.	Salviac et Cazals	Salv. 10 h. m. Cazals 3 h. s.
Samedi	5 id.	Puy-l'Evêque	1 heure du soir.
Lundi	7 id.	Cahors (Nord)	2 heures du soir.
Mardi	8 id.	Cahors (Sud)	2 heures du soir.
Mercredi	9 id.	St.-Germain	1 heure du soir.
Vendredi	11 id.	Castelnau	1 heure du soir.
Samedi	12 id.	Montcuq	2 heures du soir.

Suite de l'itinéraire du Conseil de Révision.

ÉPOQUES des opérations.		CANTONS APPELÉS et lieux où se tiendront les séances	HEURES auxquelles commenceront très exactement les opérations.
Lundi	14 id.	Limogne	1 heure 1/2 du soir.
Mardi	15 id.	Cajarc	1 heure 1/2 du soir.
Mercredi	16 id.	Latronquière	2 heures du soir.
Jeudi	17 id.	St.-Céré	1 heure du soir.
Vendredi	18 id.	Bretenoux	9 heures du matin.
Samedi	19 id.	Lacapelle-Marival	1 heure du soir.
Lundi	21 id.	Livernon	2 heures du soir.
Mardi	22 id.	Figeac (Ouest)	9 heures du matin.
		Figeac (Est)	2 heures du soir.
Jeudi	24 id.	Lalbenque	2 heures du soir.
Vendredi	25 id.	Luzech	2 heures du soir.
Samedi	26 id.	Catus	2 heures du soir.
Lundi	28 id.	Lauzès	2 heures du soir.
Mardi	29 id.	St.-Géry	2 heures du soir.

On nous écrit de Lacapelle-Marival:

Le jour de la foire de Roucayroux, la fille M. V..., a volé plusieurs objets: pièces d'indiennes, fleurs artificielles, etc. Le commissaire de police a arrêté cette fille qui a été mise à la disposition du procureur impérial de Figeac.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

2 avril Godeau (Julie-Marg.-Frnçoise), boul. Sud.

Mariages.

2 avril Moles (Pierre), cultivateur et Glege (Marianne), sans prof.

Décès.

2 avril Besombes (Madelaine), rue de la Préfecture.
3 — Bergon (Jean), cultivateur, 77 ans, à Dines.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1er avril 1866.

18 versements dont 2 nouveaux	2,108f »
3 remboursements dont 1 pour solde	316f 79

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recette, des finances et chez tous les Correspondants de la Société:

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 °/₀ remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2° Des obligations communales à 10 ans déchéance, rapportant 5 °/°.

— Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du *Chocolat-Menier*, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricans de chocolat Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du *Chocolat-Menier*; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillans à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai *Chocolat-Menier* avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prémunissant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillans à tirer profit des ressemblance de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom *Menier* qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marque de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

CONVOCATION

des actionnaires pour le mardi 10 avril 1866.

La Cour Impériale de Paris, par son arrêt du 20 mars 1866, en nommant M. Mirès liquidateur unique, a ordonné qu'une assemblée des actionnaires aurait lieu dans les vingt jours, pour statuer sur les opérations restant à accomplir et sur le règlement des comptes des anciens gérants.

En outre, des communications seront faites par M. Mirès, sur les projets qu'il a formés pour la reconstitution du capital social.

En conséquence, M. Mirès prévient les actionnaires de la Caisse générale des Chemins de fer qu'une assemblée aura lieu le *Mardi, 10 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Elysées).*

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires devront déposer leurs actions dans les bureaux de la Société, *rue de Richelieu, 97, passage des Princes.*

Il leur sera délivré en échange, un récépissé et une carte d'entrée.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies de voies urinaires, nous signalerons, LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. — (Voir aux *Annonces*).

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement moudée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétées médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à de prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que de rebuts de commerce, composés de graine avariées, vieillies, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins. Or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre; à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinel, qui et reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

L'*Avenir National* publie en *Variétés*, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ERCKMAN-CHATRIAN: la **GUERRE** (Ire série), SOUWOROW L'INVINCIBLE.

L'*Avenir National* donne gratuitement en prime à ses Abonnés l'*Univers illustré*, magnifique journal paraissant deux fois par semaine. Le prix d'abonnement à *l'Avenir national* est pour les départements de 16 fr. pour trois mois. de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui a paru du DOCTEUR ANDRÉ, roman en cours de publication, est envoyé aux abonnés nouveaux.

Variétés

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

JEAN XXII

(Suite).

C'est en 1310 que Jacques Deuse prit possession du siége épiscopal d'Avignon.

La vieille cité des Cavarres, qui avait embrassé, au moins politiquement, la cause des Albigeois, et cruellement ressenti le contre-coup de leur ruine, s'empressait de relever ses maisons abattues et d'agrandir son enceinte; elle voyait avec joie ses rues désertes et silencieuses se ranimer et se remplir.

Là se rencontraient les proscrits des villes italiennes; le Dante, vieilli de bonne heure, par les souffrances de l'exil, et Pétrarque encore enfant, l'âme ouverte à l'espérance. On y portait tous les costumes, on y parlait toutes les langues.

« Un prieur des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, récemment arrivé de Rhodes, s'entretenait mystérieusement du procès des Templiers, avec un envoyé du roi de France. Un cardinal, monté sur sa blanche haquenée, donnait en passant sa bénédiction au petit-fils d'un ancien podestat de la commune avignonnaise. Plus loin un chevalier de l'ordre Teutonique, arrêtant son haut destrier, fixait ses grands yeux bleus sur une longue file de pénitents, montant processionnellement au rocher des Doms; tandis qu'un commandeur de l'ordre de Calatrava, la main appuyée sur la croix que formait la garde de son épée, s'avançait suivi d'un cortége d'esclaves maures, au teint basané, au turban de lin. »

Dans ce milieu nouveau, dans cette position si élevée, Jacques Deuse se montra, comme toujours, supérieur à sa fortune.

Une sagacité pénétrante, une rare facilité d'élocution devaient faire de lui le conseil intime et l'organe habituel de la papauté.

Ce fut au concile de Vienne qu'il lui rendit les plus éminents services.

Les conciles, ces états généraux de la grande monarchie chrétienne, ont vu s'agiter dans leur sein toutes les questions qui intéressent l'humanité. On sait qu'à celui de Vienne, l'ordre du Temple fut aboli et la mémoire de Boniface VIII sauvée de la flétrissure; on ignore généralement qu'il y fut décidé que les condamnés recevraient les consolations su-

prêmes et que les langues orientales seraient enseignées en Occident. Il y fut également arrêté en principe que l'Europe se liguerait pour une nouvelle croisade.

Promoteur habile de ces décisions, Jacques Deuse s'en montra toujours observateur fidèle.

Clément V, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma cardinal, évêque de Porto.

C'est à ce titre qu'il prit part au conclave de Carpentras interrompu, comme nous l'avons vu, et dispersé par l'émeute. Il avait alors 70 ans ; mais les années, sans rien lui ôter de cette vivacité d'esprit et de corps qui semblait prolonger sa jeunesse, n'avaient fait qu'ajouter à cette fermeté de caractère, à cet ascendant de l'expérience et du savoir qui avaient avancé sa maturité.

Tout semblait donc le désigner d'avance aux suffrages des cardinaux. Sans doute, la Cour de Naples pouvait désirer son élévation et la Cour de France ne pas la craindre ; mais si les circonstances se montraient favorables, il était, en mesure d'en profiter. Cette existence, déjà si bien remplie, n'était donc qu'une préparation. Il y a des destinées qui s'annoncent de loin, tout n'est pas livré, ici-bas, au caprice des hommes, au hasard des événements. C'est après coup, sans doute, que la raison des desseins supérieurs nous est révélée ; mais lorsqu'une haute personnalité se manifeste avec cette persévérante énergie, lorsqu'elle suit sa voie avec la certitude du trait qui vole à son but, et qu'elle arrive sans se déconcerter, en dépit des obstacles ; est-il absurde de penser et téméraire de dire : Il y avait là une mission et elle a été remplie ?

Le règne de Louis X, le Hutin, répond aux deux années de l'interrègne pontifical.

C'est là que se placent les crimes de la Tour de Nesle et la fin tragique de cette Marguerite de Bourgogne étranglée dans sa prison avec les tresses de ses cheveux.

Là aussi, l'affreux supplice de Marigny et la réaction violente contre les financiers du règne précédent.

Les péripéties de ces drames ne laissaient à Louis le Hutin ni la liberté, ni le loisir d'assembler un conclave. Il chargea de ce soin son frère Philippe, comte de Poitiers. Celui-ci parvint à réunir dans la ville de Lyon vingt trois cardinaux ; il leur donna sa parole qu'aucune violence ne leur serait faite, qu'on ne leur parlerait ni de conclave, ni d'élection.

Il espérait les amener doucement à ses fins, quand tout-à-coup il apprit que le roi son frère était mort.

Les légistes, cette puissance nouvelle qui avait déjà tenu tête à l'Eglise, et qui, sans autres armes que quelques textes latins, allait désarmer la féodalité, consultés, comme ils l'étaient toujours dans les conjonctures délicates, trouvèrent un expédient ; ils déclarèrent que les serments du comte de Poitiers ne liaient pas le roi de France

Philippe enferma sans scrupule les cardinaux dans le couvent des Frères Prêcheurs ; il confia la garde du couvent à deux seigneurs du pays qui lui prêtèrent foi et hommage, et se hâta de retourner à Paris pour ceindre la couronne.

Après 40 jours de débats au-dedans, d'attente au-dehors, le 7 août 1316, un pape fut nommé : c'était le cardinal de Porto, l'évêque d'Avignon, le chancelier du royaume de Naples, Jacques Deuse, de Cahors ; il prit le grand nom du moyen-âge, le nom populaire de Jean ; il s'appela Jean XXII.

On a dit qu'en sa double qualité de français par la naissance et d'italien par l'adoption, investi d'un commun accord par le parti français et le parti italien qui divisaient toujours le conclave, du pouvoir de désigner un pape, il avait mis la tiare sur sa tête et s'était proclamé lui-même en prononçant ces mots : C'est moi qui suis pape : *Ego sum papa.*

Outre qu'un tel excès d'audace n'eût pas manqué de révolter le conclave dont la moitié au moins eût crié au scandale et à l'usurpation, comment les ennemis de Jean XXII, qui cherchèrent plus tard les moyens de le perdre, auraient-ils ignoré cette tâche originelle, ou dédaigné cette preuve première d'indignité ?

Jean XXII nous apprend qu'il hésita longtemps avant de se charger du Gouvernement de l'Eglise en ces temps orageux. Nous le croyons sans peine ; mais le sentiment du péril ne lui ôtait pas la conscience de son courage ; il accepta donc, et ce pâle vieillard qui semblait toucher à la tombe, après ces quelques moments d'une légitime hésitation, posa résolument sur son front la triple couronne, et les yeux fixés sur l'avenir se prépara au combat.

Le lendemain de son exaltation, avec ce pieux empressement d'un fils, qui reporte ses plus douces joies à sa mère, Jean XXII tourna sa première pensée vers son pays natal ; il lui fit hommage de sa gloire. La lettre qu'il écrivit aux Consuls de Cahors respire la plus tendre affection pour cette ville « où il fut engendré, nourri du lait maternel, élevé pendant sa jeunesse. »

Trois bateaux, descendant le Rhône, amenèrent de Lyon à Avignon le nouveau Pape et sa Cour. La population fit un accueil enthousiaste à son ancien évêque, mais lui, se dérobant à ces transports et refusant toute pompe, parcourut d'un pied rapide et indifférent les rues jonchées de fleurs. De graves pensées agitaient son âme. Il arrivait avec le projet bien arrêté de relever la papauté et de mettre l'indépendance pontificale à l'abri de toute atteinte.

Une construction gigantesque, un colosse de pierre dont le vaste embrassement étreignit tout ce qui restait de l'antique cité des Cavarres, sortit de terre comme par enchantement ;

Une promotion de dix cardinaux dont neuf étaient français et un seul italien, rompit pour longtemps l'équilibre qui existait dans le sacré collége entre les représentans des deux grandes nations catholiques ;

Une large part faite dans ces promotions à des compatriotes aimés, à des parents plus chers encore ; assurait à la pensée souveraine le dévoûment et la fidélité ;

Un neveu préféré, Jacques du Chemin, en latin *de via* remplaça l'oncle sur le siége épiscopal d'Avignon, en attendant de le remplacer peut-être sur ce siége plus élevé d'où il régnait sur le monde.

Tant d'énergie, une détermination aussi fermement arrêtée excita d'abord l'étonnement, puis la colère et la haine. Il y eut des complots qui poussèrent leurs ramifications souterraines jusques dans les rangs inférieurs de la domesticité du palais. Les armes furent celles du temps, le poison et les sortiléges. On trouva des breuvages mortels et des figures de cire percées d'une multitude de coups. La croyance alors répandue était que les piqûres faites à ces images pouvaient donner la mort à ceux qu'elles représentaient. C'est le procédé de l'envoûtement.

Les misérables agents de ces pratiques barbares furent enfermés dans les souterrains du palais ; mais ils en connaissaient les détours, ou y avaient des intelligences, car le jour où la justice vint les prendres, il ne restait plus dans les cachots vides qu'un puissant personnage qui n'avait pu ou n'avait pas voulu s'évader.

Comment Hugues de Géraud, chapelain du feu pape Clément, coadjuteur de Carpentras, évêque et comte de Cahors, se trouvait-il impliqué dans cette ténébreuse affaire ? Il faudrait, pour résoudre cette question, pouvoir étudier la procédure qui d'abord conservée dans les archives du palais d'Avignon, fut transportée ensuite dans la bibliothèque du Vatican où elle doit être encore.

Des recherches approfondies ont été faites ; il en résulterait pour quelques esprits amis de la vérité et habiles à la découvrir que l'infortuné Hugues de Géraud fut l'Enguerrand de Marigny de la papauté, la victime d'une réaction passionnée contre les excès d'une fiscalité odieuse.

Il faut croire pourtant à l'indignité du prélat, car le souverain pontife a pris en face des contemporains et de l'histoire, la responsabilité de l'accusation en des termes et pour des motifs qui laissent peu de prise à la défense.

Hugues de Géraud venait donc d'être déposé de son siége, dépouillé de ses dignités et condamné à une réclusion perpétuelle « afin que ne pouvant plus commettre de fautes, il fit pénitence de celles qu'il avait commises, » quand tout à coup le neveu chéri du pape, le fils de sa sœur Marie, et peut-être son filleul, l'évêque d'Avignon, pâle de sa mort prochaine, vint se jeter aux pieds du souverain pontife et lui demander pour la dernière fois sa bénédiction.

Il avait le poison dans les veines ; le pape eut à peine le temps de l'embrasser.

Hugues de Géraud sortit alors de sa prison ; des gardes et des bourreaux l'amenèrent sur la place du palais.

Toute la cour romaine, des évêques, un clergé nombreux, une foule innombrable assistaient à ce spectacle qui ne s'était jamais vu et ne devait jamais se revoir.

L'évêque de Cahors était, pour la dernière fois, revêtu de ses ornements pontificaux ; il avait, comme aux jours des fêtes solennelles, la mître sur la tête, la croix sur la poitrine, l'anneau au doigt, le bâton pastoral à la main.

Tous ces insignes de ses dignités lui furent arrachés l'un après l'autre et tombèrent à ses pieds. Pour effacer jusqu'aux dernières traces des onctions saintes qu'il avait reçues, on lui rasa la tête, on plongea ses mains dans l'eau bouillante.

A peine le cardinal de Frédol, eut-il, d'une voix entrecoupée de sanglots, prononcé les dernières paroles de la dégradation, que le ministre de la justice séculière, s'empara de la victime retranchée de l'église et vouée à la mort. Ses chevaux la traînèrent au lieu marqué pour le supplice, et là, par un raffinement de cruauté qui révolte nos mœurs heureusement adoucies, le corps de l'infortuné prélat, qui respirait encore, fut attaché, ou plutôt suspendu à un poteau, écorché et livré aux flammes.

Il n'y eut plus de conspirations.

A partir de ce moment, l'histoire de Jacques Deuse rentre dans l'histoire générale : Jean XXII, c'est la papauté, et la papauté c'est le monde.

Avant d'entrer dans cette phase nouvelle où mille intérêts divers se croisent et se compliquent, au moment de jeter un rapide coup d'œil sur ce quatorzième siècle si différent du nôtre, félicitons-nous de vivre dans un temps où la justice, jusque dans ses rigueurs est devenue clémente ; où la loi, même, quand elle réprime la cruauté, n'a plus le droit d'être cruelle, et où, sous l'empire d'un large sentiment chrétien, ce que l'homme, comprend chaque jour davantage c'est ce grand mot d'humanité.

Le quatorzième siècle c'est la désorganigation du moyen-âge et la préparation du monde moderne.

Les deux grands pouvoirs dont l'équilibre maintenait l'ordre social, l'Empire et la papauté, se sont affaiblis tous les deux dans cette longue lutte qui n'a profité ni à l'un ni à l'autre.

Les nationalités, après s'être longtemps interrogées, ont eu conscience d'elles-mêmes et ont pris l'essor. Voici qu'elles oublient la langue de la domination universelle et qu'elles parlent des idiomes nouveaux, symboles d'émancipation et d'indépendance.

C'est la France, la fille aînée de l'Eglise, qui oppose à la suprématie pontificale la première résistance décisive. A son exemple les autres peuples, confiants dans leur unité naissante, ne veulent relever que d'eux-mêmes et repoussent toute suzeraineté.

Le droit, ce vieux pouvoir si longtemps oublié, ennoblissant son origine nouvelle, la coutume, par son ancienne origine, la loi, vient, sous les noms de raison et de justice, se poser en face de l'autorité, pour la restreindre, et de la force pour la contenir.

Une jeune puissance fait son apparition dans le monde, en attendant qu'elle en dispose à son gré, c'est celle de l'argent. Les juifs, les premiers, l'ont devinée, les rois, les papes même vont sentir le besoin de l'avoir pour auxiliaire.

Pâle et penché sur ses fourneaux, la science veille dans la préparation et l'attente de ses prodiges.

Les Universités se fondent et fleurissent. La France a vu, la première, naître ces institutions qui sécularisent l'enseignement, remplacent le livre par la chaire, la lettre morte par l'esprit vivant, et commencent le grand travail de l'émancipation intellectuelle.

« Frère, a pu écrire en réalité à un autre moine, un moine de Tours, nous sommes au midi de la raison humaine dont la lumière pénètre, resplendit, rayonne de toutes parts ; nous sommes au quatorzième siècle, au grand siècle. »

Jean XXII, messieurs, n'est pas resté au-dessous de son époque ; il l'a embrassée tout entière, il l'a dominée de son regard puissant, de sa volonté énergique et persévérante.

Pour étudier son action et comprendre le mouvement des idées dans cette période agitée et confuse, nous suivrons, non l'ordre des temps, mais l'ordre des choses, et nous passerons, en revue les principaux faits religieux, politiques, moraux, littéraires et artistiques du règne de Jean XXII.

Je traite, messieurs, un sujet grave, peu susceptible d'ornements égayés et par cela même de circonstance ; veuillez me rendre après un moment de repos votre favorable attention.

La suite au prochain numéro.

L'ILLUSTRATION
JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du 31 mars 1866.

Texte : Le deuxième roi de Siam, décédé à Bangkok. — Revue politique. — Courrier de Paris. — Réparation exigée par le consul d'Espagne à Tampico (Mexique). — Rétable en terre cuite émaillée, attribué à Luca della Robia : *le Christ descendu de la croix.* — Théâtre impérial de l'Odéon : *la Contagion* comédie de M. Emile Augier. — Philosophie courante : du carême, du piano et de quelques autres choses. — Encore le gui de chêne. — Colonies françaises : le Gabon (fin). — Publications nouvelles : *Lettres de Mme Suwetchine*, par Jules Janin ; — *les Travailleurs de la mer*, de Victor Hugo, par M. André Lefèvre ; — *Sauvons le Luxembourg*, par M. Ad. Johanne. — L'Armeria Real de Madrid (Suite). — Square du monument expiatoire de Louis XVI. — Village de Bouziguesn (Hérault). — Chronique musicale. — La Mulette marguarière.

Gravures : Portrait de Prâ Bat Somdet, Prâ Pin Klôn, deuxième roi de Siam. — Théâtre de l'Odéon : *La Contagion*, 4e acte. — Réparation exigée par le consul d'Espagne à Tampico. — Rétable en terre cuite émaillée, attribué à Luca delta R bia . *le Christ descendu de la croix.* — Le Gabon et les Gabonnais (côte occidentale d'Afrique) : village pahouin d'Abouna ; Chefs pahouins de M'Bata et de la rivière Como ; Jeune fille de la tribu des Pahouins ; Étude d'arbre dans la rivière Rhamboé, l'OgoonChon ; Jeune mère pahouine ; Types de femmes pahouines. — Armeria Real de Madrid : Epées diverses ; Canon et fusil du quinzième siècle ; Dragonneau à deux canons. — Square du monument expiatoire de Louis XVI. — Village de Bouzigues (Hérault). — Mulette margarifère. — Échecs. — Rébus.

Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 31 mars 1866.

Etude de Me BRU, huissier à Figeac.

L'an 1866, le 21 janvier, le Sieur Rayssac (Auguste) a fait vente, par acte passé devant Me Guary, notaire à Figeac, à Joseph Larroussie, d'une Maison sise rue du Pin, à Figeac, moyennant la somme de 1,200 fr. — Une copie collationnée de ce contract a été signifiée à Rosalie Vaysse, de Figeac, et à M. le Procureur impérial du tribunal de Figeac.

MÊME ÉTUDE.

Suivant acte du 9 février 1866, passé devant Me Guary, notaire à Figeac, Bénéviale (François) a vendu au sieur Martin (Jean), et à dame Marguerite Granier, son épouse, une Maison, sise rue Caviale, moyennant la somme de 4,900 fr. — Copie collationnée de ce contrat a été déposée, le 12 mars, au tribunal de Figeac, et ce dépôt a été signifié à Marguerite Rouget, et à M. le Procureur impérial du tribunal de Figeac.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

MARQUES DE FABRIQUE

CHRISTOFLE

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avions compris que l'avenir de l'orfévrerie argentée résidait tout entier dans **les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre** de l'argenture, et la **garantie** des produits par nos **marques de fabrique.** — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de **bons produits, au meilleur marché possible**, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendront le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure des garanties pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli, frères.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

CHRISTOFLE ET Ce.

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTES AUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Assurances CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

Assurances ; 1° contre le feu : des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines ; — 2° contre l'explosion du gaz ; — 3° contre la foudre ; — 4° contre l'explosion des machines ; — 5° contre le recours des locataires ; — 6° enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

Assurances SUR LA VIE.
CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

1° Assurances de **Capitaux** payables à une époque déterminée, ou au décès.

2° **Rentes viagères** *immédiates*, produisant : à 50 ans, 8 38 0/0 ; à 35 ans, 9 15 0/0 à 60 ans, 10 69 0/0 à 65 ans, 12 85 0/0

3° **Achats d'usufruits, de nue-propriétés etc,**

12, RUE MÉNARS, A PARIS.
S'adresser à M. BURGALIÈRES, agent général, *Place au Bois*, à CAHORS

LOTERIE DU PARC BORDELAIS

autorisée pour toute la France

190,600 FRANCS A GAGNER.

Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc
Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.

1ER TIRAGE LE 30 AVRIL

Chaque billet : **25 centimes,** participe à tous les tirages,
Bureau central à Bordeaux : **cours de l'Intendance n° 1.**
A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas.
A CAHORS, chez M. BOURRION, libraire, boulevard Nord.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS ! ! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. *Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris.* — **Se trouve dans les Pharmacies.**

VITESSE et SÉCURITÉ. **VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ** PROBITE et EXACTITUDE

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agréments, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

L'OUATE-CHIMIQUE
anti-rhumatismale
du Dr PATTISON,

soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
Chez : *M. Vinel, pharmacien à Cahors.*

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par LA NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). Renseignements gratis en écrivant à M. *Rouillé*, pharmacien de 1re classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

A VENDRE

Voitures neuves et d'occasion, en tout genre, à de très bon prix.

S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier, Hôtel des Ambassadeurs.

YEUX — POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Veuve Farnier*
Dépôts : à *Cahors*, ch. VINEL ; à *Saint-Céré*, LAFON ; à *Catus*, CAMBORNAT ; à *Puy-Lévêque*, DELBREIL ; à *Gra-vat*, LAFON-BESSIÈRE, ph. ; à *Gourdon*, CABANÈS ph.

MUSIQUE Victor RAVEYRE-RAVER, 13, Allées de Tourny, à Bordeaux, Editeur et Md de musique. Musique au tiers du prix marqué, et à 10 % de remise sur les partitions et les prix nets. Envois par la poste dans le plus bref délai. Les demandes dépassant 10 fr. seront expédiées *franco*. Commission exportation. Editeur des œuvres de J. MASSIP. Grand choix de pianos neufs et d'occasion.

Nouvelle édition, **d'une cause fréquente et peu connue**
D'ÉPUISEMENT
PRÉMATURÉ
A L'USAGE DES GENS DU MONDE.
Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.
Par le Dr JOZAN, *professeur spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli*, 182.
4e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 f. ; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'Auteur, ET MASSON, libr. 26, r. de l'Anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.
Du même auteur : **Traité pratique des**
MALADIES DES VOIES URINAIRES
Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.
10e édit., 1 vol. de 900 pag. enrichi de
314 FIGURES D'ANATOMIE
Maladies contagieuses. Rétrécissemens. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'excès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitemens. Hygiène. Préservatifs.
Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — **Les malades** peuvent se **traiter eux-mêmes,** et faire préparer les remèdes chez **leur pharmacien. — Traitemens, consultations** de midi à 2 heures, **et par correspondance.** (*Affranchir.*)

JACQUES SÉGUY

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 35.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.